



L'IREQ VOIS

VOLUME 8 N° 2 JUIN 2001

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREQ

Saviez-vous que...

En avril 1999, lors du premier colloque provincial sur la santé mentale et le travail, on attirait l'attention des participants sur le fait que plus du tiers des personnes en emploi et qui s'absentent pour cause de maladie ont eu un diagnostic médical associé à un problème de santé mentale. Plusieurs études démontrent que des facteurs liés à l'organisation jouent un rôle important dans les problèmes de santé mentale. D'une part, parce que les individus consacrent plus du tiers de leur vie à leur travail et, d'autre part, parce que les critères de performance, d'efficacité et d'efficacité relatifs au travail ne cessent de s'accroître.

Le terme « santé mentale » se trouve encore trop souvent confondu avec celui de « maladie mentale ». La santé mentale représente beaucoup plus que l'absence de maladie mentale. Le Guide québécois de la santé mentale propose la définition suivante : *La santé mentale est un état d'équilibre psychique et émotionnel qui fait que nous sommes bien avec nous-mêmes, que nous avons des relations satisfaisantes avec autrui et que nous sommes capables de faire face aux exigences de la vie. Pour ce faire, tous les aspects de notre vie (social, physique, spirituel, économique et mental) doivent être en harmonie.*

Dans un article paru en février dernier dans le journal Les Affaires, le docteur Michel Gauthier s'exprimait ainsi : « Si les années 90 étaient la décennie de la fatigue, le grand défi, dans le nouveau millénaire, est celui de la santé mentale ». Dans le même article, Dr Danièle Laurier expliquait que chez Hydro-Québec, on donne de la formation aux gestionnaires pour les aider à reconnaître les comportements d'em-

Le tiers des absences Hydro-Québec relié à des problèmes de santé mentale

ployés stressés, à mieux les diriger, « bref à les attraper avant qu'ils tombent! »¹

Le 15 mars suivant, avait lieu, au siège social, une rencontre d'information ayant pour objet le projet d'étude soumis à Hydro-Québec par la *Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail dans les organisations* de l'université Laval. Jean-Pierre Brun, directeur de la Chaire, y mentionnait que l'objectif poursuivi était d'identifier les principaux facteurs de risque mis en cause et les pratiques de gestion à revoir dans le but de prévenir les problèmes de santé mentale. Dr Laurier, présente lors de cette rencontre, confirmait que le pourcentage des absences à Hydro-Québec reliées à des problèmes de santé mentale n'a cessé de croître au cours des dernières années pour atteindre 32% en 2001. Un questionnaire sera donc acheminé, dès septembre, à 3000 employés et gestionnaires d'Hydro-Québec. Reste à espérer que les résultats de cette étude conduiront à une révision réelle des pratiques de gestion en faveur d'un « développement durable de la ressource humaine », comme le disait si justement M. Brun.

Du 7 au 13 mai, se déroulait la Semaine nationale de la santé mentale dont le thème, cette année, était *Se responsabiliser face à sa propre santé mentale et celle des autres*. La santé mentale n'est jamais acquise; pour la conserver on doit quotidiennement y travailler. Votre employeur a une responsabilité à l'égard de

vos problèmes de santé mentale, mais, tout comme vous êtes conscient de l'importance de prendre soin de votre santé physique, vous êtes également responsable de développer les conditions favorables à votre bonne santé mentale. Rester sain mentalement, c'est établir un équilibre entre tous les aspects de sa vie. Il arrive parfois que l'on fasse trop pencher la balance dans une direction et qu'on doive rechercher à nouveau le point d'équilibre.

Selon l'*Association canadienne pour la santé mentale*, l'une des façons de maintenir et d'améliorer sa santé mentale est de développer sa capacité d'adaptation aux événements stressants de la vie. Pour faire face aux agents stressants que l'on subit, il est indispensable d'en pren-

dre d'abord conscience. L'Association propose 69 idées pour réduire le stress². En voici quelques-unes praticables au bureau. Chantez une chanson que vous aimez (by the way, Bernard vous invite à rejoindre la chorale). Regardez par la fenêtre (si vous avez la chance d'en avoir une) et partez en safari; observez chats, écureuils, chiens et oiseaux. Écoutez votre musique préférée (avec vos écouteurs, vos préférences n'étant pas nécessairement celles de votre voisin). Prenez une pause de 15 minutes et relaxez. Faites une marche vigoureuse à l'heure du lunch. Joignez-vous à un collègue optimiste qui a un bon sens de l'humour et riez ensemble.

Johanne Laperrière
Conseillère syndicale

¹ Les Affaires, 24 février 2001, Suzanne Dansereau, journaliste.

² Association canadienne pour la santé mentale, Pour une meilleure santé mentale, L'équilibre en tête, mai 1998.

Quelques statistiques affolantes

UNE ÉTUDE DE SANTÉ QUÉBEC révèle une hausse de prévalence de détresse psychologique chez les travailleurs passant de 17,3% en 1987 à 25,5% en 1993.

LES INDEMNISATIONS pour invalidité de longue durée reliées à des troubles psychiques, lesquelles représentaient moins de 2% au début des années 80, ont fait un bond impressionnant pour atteindre plus de 33% en 1996.

SELON UN DOCUMENT PRODUIT, l'an dernier, par le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, une personne sur cinq éprouvera, au cours de sa vie, un problème de santé mentale.

32% DES ABSENCES à Hydro-Québec sont reliées à des problèmes de santé mentale.

PRÈS DE 50% DES QUÉBÉCOIS de 25 à 44 ans se sentent pris dans une routine quotidienne et considèrent ne pas consacrer assez de temps à leur famille ou à leurs amis.

Le SPSI sonde l'état d'ESPRIT des chercheurs

Le Bureau du SPSI effectuait, en septembre dernier, un sondage portant sur le niveau de satisfaction des chercheurs face au processus ESPRIT. Le sondage comportait 16 questions et, au total, 56 scientifiques ont répondu au questionnaire. Le Bureau a fait connaître à l'Irequis les résultats de ce sondage.

Aux deux questions portant sur la consultation en regard de l'état de la recherche à la DPRD et des choix et énoncés des thèmes mobilisateurs, plus de 85 % des répondants affirmaient n'avoir pas, ou pas suffisamment, été consultés. Un peu plus de la moitié (55%) des chercheurs estimaient que les pistes porteuses choisies ne sont pas propices à l'élaboration d'orientations de recherche comportant un niveau d'innovation élevé.

« Peu importe comment elle s'appelle, cette réorganisation de la recherche doit ABSOLUMENT nous libérer du carcan des clients et de leurs préoccupations terre à terre. Autrement, toute innovation est impossible. »

Les questions ayant trait à la clarté de la présentation des orientations en début d'exercice et à la conformité du processus en regard de ces mêmes orientations divisent la communauté scientifique. Près de la moitié se disait satisfaite de la présentation des orientations, mais seulement 35% des répondants croient que le processus ESPRIT s'est déroulé conformément à ces orientations. Le temps alloué, en premier lieu, aux réflexions et discussions techniques lors de la phase de proposition de projets et celui alloué, par la suite, à chacune des étapes du processus a été jugé insuffisant par la grande majorité, soit respectivement par 87 % et 77% des répondants.

De plus, 89% des répondants estiment que le responsable d'un projet d'innovation devrait être un chercheur et 73% d'entre eux considèrent que des activités de valorisation/commercialisation ne devraient pas se retrouver à toutes les étapes de réalisation d'un projet de recherche. Par ailleurs, presque tous les répondants (96%) croient que le processus ESPRIT devrait comporter des mises à jour qui permettent de corriger le tir, si nécessaire.

Finalement, 79% des scientifiques se disaient prêts à participer à un nouvel exercice du même type mais piloté différemment, par exemple, en faisant appel à des chercheurs à toutes les étapes du processus. La dernière question du sondage révèle que 68 % des répondants n'étaient pas satisfaits du processus ESPRIT dans son ensemble et ne partageaient pas les conclusions issues du processus. Ces résultats seraient-ils différents aujourd'hui? Est-ce que la Direction a dégagé de semblables constatations à l'issue du processus ESPRIT? Le débat est maintenant lancé.

Le principe de l'exercice « Esprit » est bon en soi, mais le choix des pistes porteuses était beaucoup trop restrictif pour permettre de parvenir à l'élaboration d'une politique de recherche même pour le court terme. »

J.L.

« ...Finalement, très très peu de changements... l'oxygène nécessaire à la recherche se fait toujours rare. »

« ESPRIT s'est déroulé dans le désordre et l'improvisation. Un délai de deux semaines pour proposer des projets qui se veulent innovateurs, c'est ridicule. »

« Le processus n'est pas parfait loin s'en faut, mais...je pense que cette fois-ci on a une chance de récupérer nos budgets et de définir de vrais projets! »

OPÉRATION SAUVETAGE

Le patrimoine du Québec à la rescousse des USA :

« Les projets hydroélectriques vont pleuvoir »

— Le Devoir, mardi 29 mai 2001 —

Après l'annonce par le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, le 24 mai dernier, du harnachement de 36 rivières (425 MW de capacité installée) par le secteur privé à un coût d'acquisition inconnu pour les actionnaires, Robert Dutriscac rapporte que le premier ministre du Québec, Bernard Landry, a donné le feu vert à Hydro-Québec pour que la société d'État développe tous les projets hydroélectriques qu'elle juge intéressants. Même la relance du méga-projet de Churchill Falls II dont le projet original tournait dans les 4000\$/kW est sur la table: « on est prêts n'importe quand » « Ça veut dire, (Hydro-Québec) faites de l'hydraulique, faites en tant que vous pouvez ». Et tout ça pour étancher la soif inextinguible des Américains pour de l'électricité de n'importe quelle couleur qui vient d'ailleurs, et que le Québec ne sait livrer qu'en vert. Le ministre livrera donc en vert et, certainement, contre tous. Comment ne pas songer aux déclarations enthousiastes de notre ubuesque héros Elvis Gratton « Les Américains, euzôte il'on l'affaire » ou, confiant à son fidèle Méo « D'Électricité, mon Méo, on va n'en vendre en tabarnak ».

Rappelons que le dossier des petites centrales hydrauliques du secteur privé a été jugé très problématique par la commission Doyon en 1994, et plus récemment, en décembre 1999, par la Régie de l'énergie. Cette dernière estimait dans un avis circonstancié rédigé à la demande du ministre des Ressources naturelles en 1998 (R-3410-98) qu'une quote-part de 150 MW était suffisante pour appuyer le développement de la petite production hydroélectrique et que son prix plafond devait être fixé au coût évité du projet du bas Churchill. Rappelons également que dans un avis de même nature remis au ministre un an auparavant (R-3395-97), la Régie de l'énergie estimait qu'une quote-part minimum de 450 MW était pleinement justifiée pour développer la filière éolienne au Québec. Cet avis était resté sans suite depuis, l'explication de Québec étant que le financement du programme fédéral de réduction des gaz à effet de serre n'était pas accessible au Québec, déjà à 98% vert, et que Québec ne souhaitait pas s'engager sans partenaire. Tout s'éclaircit enfin... Même si elles sont moins intéressantes sur les plans énergétique, environnemental, économique et technologique que l'éolien, le ministre préfère les petites centrales hydrauliques, c'est une affaire de cœur et de patrimoine.

D'autres questions dans la salle? « L'argent? l'argent! no problemo, mon Méo, les abonnés vont payer, sti » B.S.

Sapins contre chevreuils

Essai sur l'entretien
des enclos

Le monde des clôtures est plus complexe qu'il n'y paraît et les murs qu'on érige pour tenter de contrôler un territoire contre une menace d'invasion ou d'évasion possèdent un bien étrange pouvoir d'attraction. Le pays démontrait au monde son savoir-faire à l'occasion du premier festival de la clôture Frost tenu à Québec du 20 au 22 avril dernier et qui fut instructif au point de susciter ce guide d'entretien des enclos. Il n'y a pas à dire, notre modeste nation ne lésine pas sur les moyens financiers (100 millions) et techniques pour mettre de l'avant son engagement éducatif, certains dussent-ils en avoir les larmes au yeux.

Ainsi donc, 34 des 35 chefs des nations des Amériques se sont réunis dans un enclos fortifié, sous la protection rapprochée de quelques milliers de policiers de choc faisant face à quelques manifestants connus pour leur haine immodérée des clôtures de broche, mais paradoxalement fermés à une mondialisation des marchés sans barrières. Un panneau moqueur rappelait les enjeux mercantiles du sommet des Amériques: 34 nations, 33 tétéux. On reste en effet sceptique devant les intérêts que servait ce coûteux enclos pour démocrates. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à penser à nos voisins du Sud qui, aussi ardents promoteurs du libre-échange qu'ils prétendent être, sont réputés avant tout et partout comme d'incontournables garde-barrières. En fait, peut-être s'agissait-il d'un "exclos" à démocrates, ainsi qu'on a baptisé à Anticosti une zone clôturée qui préserve une partie des sapins de l'île contre l'appétit des chevreuils. Allez donc savoir dans cette allégorie du périmètre de sécurité si les manifestants auraient voulu manger du chef d'état ou si l'ensemble des citoyens mondialisés s'est fait passer 33 sapins?

Le syllabus de clôtureologie livré par le porte-parole de la SQ à l'occasion de ses fréquents points de presse télévisés au cours du Sommet s'est révélé riche de perspectives: en réalité, expliquait-il, le Sommet de Québec était doté non pas d'une, mais bien de trois barrières concentriques de protection: **1)** celle de l'accréditation des visiteurs (n'entre pas qui veut, fut-il un innocent touriste, il doit montrer avoir obtenu sa carte pour passer le checkpoint), **2)** celle de métal (l'enclos/exclos proprement dit), et **3)** celle formée par le cor-

Point de mire

don solidaire des policiers bien entraînés et équipés (au cas où ...).
Jamais le cercle intime des chefs d'état n'a été sérieusement menacé, concluait-il. Pour les membres du SPSP, voilà quelque chose à garder à l'esprit. Particulièrement au moment où le champ de vision est réduit, que la direction de l'évolution de la réforme actuelle pour la R&D reste incertaine et que court la rumeur d'une autre restructuration d'Hydro-Québec pour l'automne. La solidité de nos trois périmètres de sécurité que forment accréditation, convention collective et vigilance active doit être maintenue, d'autant plus que le chemin qui mène à la terre promise laisse entrevoir quelques passages délicats. « Aie confiance en Allah, mais attache d'abord ton chameau » dit un proverbe soufi.

Prenons l'exemple du régime d'intéressement universel instauré par le camarade Caillé durant la dernière négociation. Par cette mesure d'inspiration communiste, notre grand timonier signifiait clairement que chaque travailleur et travailleuse, incluant ceux et celles de la R&D, participe pleinement à l'atteinte des objectifs commerciaux actuels de l'entreprise. Évidemment, bien qu'il y ait lieu de s'interroger sur les conséquences pour la santé à long terme de la R&D de cette mesure qui assujettit une portion de la masse salariale des employés à une vision essentiellement comp-

table sur laquelle nous nous attarderons dans un prochain numéro, retenons que ce régime d'intéressement d'application universelle cherche à mobiliser et solidariser les masses laborieuses engagées dans la Révolution culturelle en marche.

Ce qui nous amène au checkpoint SPSP. Appliquons ce concept d'intéressement universel à la défense de l'environnement et de la culture de R&D. Les succès de la R&D précéderont toujours d'un effort d'équipe et d'une vision partagés. La R&D publique est une activité dont les retombées profitent à l'ensemble des actionnaires du Québec. Rappelons-nous que la raison première de la création du SPSP était précisément la création d'un périmètre de sécurité pour un environnement de R&D de qualité. La communauté scientifique doit imaginer les moyens de résister aux tensions que génèrent les incertitudes administratives de la transition actuelle et travailler à faire partager à la Haute Direction sa vision de l'importance de la R&D en tant qu'instrument essentiel pour le long terme commercial d'Hydro-Québec.

Bernard Saulnier
Chercheur

AVCS

Un report de la date limite pour l'exercice des options est consenti aux adhérents

En novembre 2000, Hydro-Québec annonce aux adhérents au régime d'assurance vie collective supplémentaire (AVCS) une augmentation substantielle des primes. Cette hausse repose en grande partie sur l'augmentation de la moyenne d'âge du groupe d'assurés et sur la modification du mode de financement par l'introduction d'une capitalisation du régime. Par la même occasion, Hydro-Québec donne la possibilité aux employés assurés de se retirer de l'AVCS pour participer à un autre régime d'assurance. L'échéancier original concernant l'exercice des options est fixé au 30 novembre 2000. Le 24 novembre, le SPSP dépose un

grief contestant ces modifications au régime. D'autres organisations protestent également et, devant le tollé général provoqué par cet échéancier, la période limite d'exercice des options est reportée au 31 mai 2001, afin que les nouvelles cotisations puissent s'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2001. Une coalition, composée du SPSP, du SPIHQ, du Syndicat des spécialistes, de l'Association professionnelle des cadres de premier niveau et de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec, se réunit à diverses reprises et présente, le 24 avril, un mémoire formulant à Hydro-Québec les demandes des détenteurs¹ de l'assurance. Les chercheurs intéressés peuvent consulter ce mémoire

sous la rubrique Avantages sociaux du site Web du SPSP. L'échéance du 31 mai — date limite à laquelle les adhérents seront forcés d'effectuer un choix irrévocable — approchant, le SPSP se voit contraint à déposer, le 23 mai, une requête pour sauvegarder les droits de ses membres. Le 25 mai, Hydro-Québec réagit en repoussant la date limite du 31 mai au 31 août 2001. De même, la Direction consent à permettre aux adhérents qui avaient déjà effectué un choix irrévocable de revoir la décision qu'ils ont prise, s'ils le désirent.

J.L.

¹ En date du mois de novembre 2000, avant l'exercice des options prenant effet le 1^{er} janvier 2001.

Le rôle du LTEE

Depuis la décision de la Direction d'Hydro-Québec de recentrer ses activités autour de la production, distribution et transport d'électricité, l'avenir d'un laboratoire dédié aux utilisations de l'électricité est loin d'être rassurant. Il faut l'admettre, les technologies d'utilisation se retrouvent dans une zone grise où les retombées sont beaucoup plus indirectes, l'utilisateur de la technologie n'étant pas Hydro-Québec. Par opposition, les recherches en production, distribution et transport ont des retombées directes pour Hydro-Québec et Hydro-Québec est l'utilisateur de la technologie. C'est du contexte particulier à son domaine de recherche que le LTEE doit tirer parti.

Hydro-Québec a un avantage à ce que le LTEE soit maillé avec les entreprises afin de l'aider à bien comprendre les besoins de sa clientèle, recueillir des idées de technologies concurrentielles ayant l'aval de l'industrie, dégager les tendances en matière de besoins, ramener des idées de technologies pouvant être utilisées par et pour Hydro-Québec dans sa mission de base. D'ailleurs, le LTEE est un centre qui a toujours travaillé pour l'industrie ; il s'agissait de sa mission première lors de sa formation en 1987. Il ne s'agit pas d'une Hydro-Québec providence qui dispense des fonds de recherche et développement aux entreprises. Il s'agit de laisser se commercialiser à l'externe les technologies n'ayant pas trouvé preneur auprès des unités d'affaires et qui présentent un grand potentiel économique.

Ce maillage pourrait être facilité par un organisme indépendant d'Hydro-Québec qui serait formé de

2 ou 3 personnes. Cet organisme agirait comme agent facilitant entre le LTEE et les entreprises de la région de la Mauricie dans un premier temps. Cet organisme aurait pour mandat d'assurer la commercialisation locale de technologies issues du LTEE qui ne sont pas reliées à la mission de base d'Hydro-Québec, qui ont été abandonnées, ou encore que HQ ne veut pas commercialiser elle-même. Les tâches nécessaires au mandat de l'organisme seraient, entre autres :

- Recueillir les concepts, idées ou technologies issues du LTEE qui ne sont pas reliées à la mission de base d'Hydro-Québec;
- Attirer les entrepreneurs susceptibles d'être intéressés par ces technologies;
- Aider ces entrepreneurs à faire le montage financier, les demandes de subventions, les études de marché, le plan d'affaire;
- Faire le lien entre le LTEE ou le laboratoire approprié et l'entreprise afin de réaliser le projet;
- Initier de la prospective dans des domaines qu'il juge prometteurs et s'assurer du financement de cette tâche.

Le but de la commercialisation de ces technologies n'est pas le même que celui recherché par Hydro-Québec, i.e. de vendre ou de ne pas vendre de kWh supplémentaires d'électricité. Il s'agit d'un but de développement local, régional et même provincial. Il s'agit de rendre encore plus compétitives les entreprises québécoises et ainsi les garder au Québec. Toutefois, la génération d'une activité économique au Québec amène automatiquement des ventes d'électricité

pour Hydro-Québec. Il y aurait place, chez Hydro-Québec, pour une culture entrepreneuriale envers les entreprises locales prenant la forme d'une facilité à transiger la propriété intellectuelle avec celles-ci.

Les avantages pour Hydro-Québec sont nombreux :

- Implication sociale
- Les travaux amenés par les PME permettent d'assurer une masse critique de personnel technique, la qualité et la mobilisation de celle-ci
- Activités permettant aux chercheurs d'être bien branchés sur le milieu
- Idées neuves et profitables pour des technologies par et pour Hydro-Québec dans sa mission de base
- Frais de commercialisation assumés par l'entreprise privée
- Partage des frais d'infrastructure du laboratoire

Les conditions nécessaires à la réussite d'un tel projet sont :

- Des intervenants locaux désireux d'utiliser et d'appuyer le LTEE comme outil de développement économique (CLD, mairies, MRC, chambre de commerce, technopole, ...)
- Des chercheurs désireux de donner leur appui au milieu

- Une volonté d'Hydro-Québec de laisser la commercialisation des technologies non alignées à la mission d'Hydro-Québec s'effectuer à l'extérieur d'Hydro-Québec
- Un organisme léger, dynamique, indépendant d'Hydro-Québec et soutenu financièrement, du moins au début

Les démarches tentées auprès des intervenants locaux ont été très bien accueillies et ont reçues un bon appui. Les chercheurs du LTEE ont acquis la certitude que l'avenir du LTEE passe par un maillage serré avec les entreprises de la région. Il ne reste que la volonté de laisser la commercialisation des technologies non alignées s'effectuer à l'extérieur du cadre Hydro-Québec.

Quatre ou cinq projets pourraient, dès maintenant, être commercialisés à l'externe et servir à roder les interactions entre l'organisme, Hydro-Québec et le milieu local. Plutôt que définir des structures et des processus, débutons maintenant et définissons ceux-ci « de facto ». Cette opération doterait Hydro-Québec d'un LTEE aguerri, plein de dynamisme et mobilisé.

Jocelyn Millette
Chercheur au LTEE

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSSI, 210, boul. Montarville, bureau 3014, Boucherville, (Qc) J4B 6T3
téléphone: (450) 449-9630
télécopieur: (450) 449-9631
courriel: secretariat@spssi.qc.ca
site internet: <http://www.spssi.qc.ca>

Comité de rédaction:
Georges Gaba, *chercheur*
Sophie Morneau, *chercheuse*
Bernard Saulnier, *chercheur*
Johanne Laperrrière, *conseillère syndicale*

Conception graphique:
Guylaine Hardy

Impression:
Imprimerie: Daniel Boulet inc.

Les articles publiés dans l'IREQuois reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou lier d'aucune façon le SPSSI et ses collaborateurs.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec 2001

